Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 24

Artikel: Fragments : par le général Dufour : sur le drapeau fédéral
Autor: Dufour, G.-H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-357813

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mais, nous l'avouons, cette seconde hypothèse ne nous paraît guère admissible.

Quoiqu'il en soit, toutes ces annuités sont si élevées qu'il nous paraît bien difficile de pouvoir les réaliser, et, par conséquent, de fonder l'association projetée sur des bases suffisantes pour lui donner toute l'efficacité désirable. Cependant nous sommes bien loin de jeter le manche après la cognée et de nous laisser rebuter par les résultats, peu encourageants il est vrai, auxquels nous sommes arrivés; car nous croyons qu'en imposant les hommes de 20 à 45 ans qui ne font pas de service militaire, et qui sont au nombre d'environ 220,000, on trouverait une forte partie de la somme à réunir annuellement. En effet, une taxe moyenne de 5 fr. par homme, bien inférieure au sacrifice de temps et d'argent qui est imposé au soldat-citoyen, produirait annuellement plus d'un million de francs. Le surplus des annuités destinées à créer le fonds de pensions pourrait peut-être, dans l'hypothèse d'une guerre très éloignée, être fourni par les Cantons et par la Confédération, sans parler des dons et legs que l'institution recevrait sans aucun doute.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette étude, dont le but est de fournir à la discussion les éléments qui paraissent lui manquer, et nous terminerons en formant les vœux les plus sincères pour, qu'en dépit des nombreuses difficultés à surmonter et grâce au concours de tous, l'institution Winkelried passe de l'état de projet à celui de solide et durable réalité.

J. MOSCHELL,
major à l'état-major fédéral du génie.

FRAGMENTS. (1)

SUR LE DRAPEAU FÉDÉRAL.

La révolution française de 1830 faisait craindre une guerre générale en Europe. La Suisse dut s'y préparer; une diète extraordinaire fut réunie à Berne le 25 décembre de cette année; le colonel Dufour y fut envoyé comme 3me député; il prit une part active aux délibérations, qui roulèrent presqu'exclusivement sur des objets militaires et sur les mesures à prendre pour le maintien de la neutralité suisse et la défense de son indépendance. Il profita de ces dispositions pour faire, dans la commission militaire et diplomatique dont il était membre, la proposition d'un drapeau fédéral pour tous les bataillons. Il y avait alors, dans notre armée, autant de drapeaux différents que de cantons, traversés seulement par une croix blanche pour indiquer que, malgré la diversité de couleurs, ils appartenaient cependant à une même armée. Mais,

(1) Extrait des *Fragments* inédits du général Dufour. Voir nº 11 de 1869 et numéros précédents.

aux yeux du député de Genève, ce n'était pas assez : Il crut, en conséquence, devoir faire la proposition suivante : (1)

« Messieurs !

« S'il est une vérité incontestable, c'est que la Suisse doit tout faire pour acquérir ce degré de force et d'union sans lequel elle ne serait point respectée. Plus les membres de la confédération sont nombreux, plus il devient nécessaire d'établir entr'eux une harmonie complète d'intention et d'efforts. Cela est surtout indispensable pour l'armée à laquelle est confié le précieux dépôt de notre neutralité et de notre indépendance. Or il existe dans cette armée une bigarrure qui, plus qu'on ne le pense, s'oppose à ce que l'esprit fédéral pousse d'aussi profondes racines qu'il le ferait sans cela et qui, en cas de revers, contribuerait à sa désorganisation. Assez de causes, dont une diplomatie peut tirer un grand parti, nous sont contraires, sans que, pour satisfaire à des affections cantonales, nous persistions à laisser subsister un mal qui frappe tous les militaires qui ont quelqu'expérience de la guerre. On voit, dans nos camps, des bataillons de vingt-deux états différents quand on ne devrait y voir que des Suisses réunis sous une même bannière. Les cœurs de ces guerriers sont à l'unisson, je n'en doute pas ; ils battent pour une même patrie. Mais, il existe entr'eux des nuances de localité qu'il serait bon de voir disparaître entièrement. C'est déjà un mal que d'être porté à faire cette question, en jetant les yeux sur un de nos soldats : A quel canton appartient-il ? Qu'importe le canton ? Ne sommes-nous pas tous enfants d'une même patrie ? Ces signes différents, ces couleurs variées ont le grave inconvénient d'isoler les masses, de perpétuer les préjugés cantonaux et de laisser nos bataillons, jusqu'à un certain point, étrangers les uns aux autres en dépit de nos institutions et de nos efforts pour constituer une armée nationale.

« Et si, par la pensée, nous nous plaçons en présence de l'ennemi ; si nous assistons à cette scène terrible dont le dénouement sera la chute ou la délivrance de la patrie ; si nous nous faisons une idée de ce que, dans ce moment solennel, il faudra d'efforts et d'unité d'action, de la part de nos milices, pour lutter avec succès contre des troupes manœuvrières, conduites par des chefs expérimentés et faites à une tactique savante, nous ne pourrons nous dissimuler qu'elles seront exposées aux plus grandes catastrophes tant qu'elles seront rangées sous vingt-deux drapeaux différents, et qu'il y aura une si grande diversité dans leur coiffure et leur habits (2). Quelles cruelles méprises ne peut-il pas ré-

(1) Il avait d'autant plus raison que la croix blanche traversant et écartelant le drapeau, n'est pas la croix fédérale mais la croix de Savoie ; et que signifie la croix sans le fond de gueule qui constitue l'écusson ?

(2) L'uniformité de l'habillement n'existait pas encore. L'armement de 1831 a puissamment contribué à son adoption.

sulter de cette fâcheuse bigarrure? Au point du jour, dans le brouillard, au milieu de la fumée, il est difficile de se reconnaître, et l'on a vu souvent les troupes d'une même nation s'attaquer avec fureur jusqu'à ce quelles distinguassent leurs drapeaux. Ainsi, de toutes les nations de l'Europe, nous sommes celle dont les troupes auraient, en pareille circonstance, le plus de peine à se reconnaître, quand en raison de leur inexpérience, de la variété de leur langage, et de la nature des localités qui les forceraient à faire de nombreux détours et à multiplier ainsi les chances d'accidents, il faudrait que leurs moyens de reconnaissance fussent les plus sûrs et les plus simples possible. Et en est-il un de mieux choisi que le drapeau dont la couleur éclatante est, de toutes, celle qui se voit de plus loin? En vain nous donnons un brassard à nos soldats; en vain ils portent sur leurs drapeaux une croix blanche; tant que la mesure d'uniformité ne sera pas complète, ces petits moyens, bons dans les plaines d'exercice pour montrer qu'au moins il existe, entre tous ces hommes rassemblés, un lien commun, une confraternité; ces petits moyens, qui ne sont aperçus que de près et qui disparaissent dans la fumée et le tumulte des combats, ne nous sauveront pas des graves inconvénients que je viens de signaler. Comment espérer, en effet, que chaque citoyen armé pour sa patrie, qu'un pâtre quittant pour la première fois ses montagnes, connaisse nos 22 drapeaux et les connaisse assez bien pour que, placé dans quelque poste important, il ne donne pas une fausse alerte, ou une fausse indication, et ne soit pas, ainsi, la cause innocente de quelque grande catastrophe. Et, pour le ralliement ou l'entraînement, sous quel drapeau se rangera-t-on, lequel suivra-t-on?

« Ces malheurs n'arrivaient pas jadis, me dira-t-on, et cependant chaque ville, chaque communauté, portant sa bannière, la variété des étendards était bien autre que de nos jours. Cela n'a pas empêché les anciens Suisses de vaincre leurs ennemis et de se faire une grande réputation militaire. Cela est vrai, mais le désavantage était le même dans toutes les armées de ces temps reculés, au lieu qu'à présent, le désavantage ne serait que de notre côté. De plus, on faisait la guerre autrement; on s'approchait en masses serrées; l'artillerie, peu nombreuse, ne faisait que quelques décharges; et les combats, bien plus semblables à ceux des anciens qu'à ceux de nos jours, étaient plutôt des affaires de mains que des actions où les armes de jet jouassant le premier rôle, on se voyait de près, face à face, et la phalange suisse n'avait besoin d'autre signe de ralliement que son cri de guerre; les hommes valeureux qui la composaient se reconnaissaient d'ailleurs à la simplicité de leurs armures et à la force de leurs coups. Le drapeau avait donc moins d'importance qu'à présent. Pour nous qui, bien loin d'imi-

ter cette phalange, avons adopté de toutes les formations la plus mince [1], et qui pouvons, sans excès de modestie, nous croire d'une trempe moins forte que ces héros dont l'ancien courage fait encore notre égide, nous ne saurions trop, pour corriger ce défaut, et éviter de grands malheurs, viser à la simplicité et à l'uniformité! Même coiffure, même habillement et surtout même drapeau, voilà ce qu'il faut à l'armée suisse.

« Si nous ne pouvons pas, pour le moment, uniformiser la coiffure et les habits au point désirable, il est en notre pouvoir d'adopter, dès à présent, un drapeau national autour duquel se rallieront de cœur tous ceux qui font céder les intérêts locaux à un intérêt plus grand, plus noble, celui d'une commune patrie. Je ne demande point qu'on fasse disparaître tout à fait ce qui particularise le canton.

« Mais on peut, sans inconvénient, associer l'indication du canton aux couleurs fédérales. Le fond du drapeau serait rouge avec la croix blanche alaisée, et l'écusson du canton, ou plus simplement encore son nom en lettres bien lisibles, figurerait au milieu de la croix. La cravate serait aux couleurs cantonales; en un mot, le contraire de ce qui existe à présent. Le fond du drapeau qui est la partie essentielle, celle qui se voit de loin, serait fédéral; l'accessoire, la partie qu'on ne doit reconnaitre que de près, indiquerait le canton, cela me semble logique.

« Le changement que je propose est facile à opérer. Si donc on n'y voit pas de trop grands inconvénients, hâtons-nous de l'adopter comme un des plus puissants moyens de donner à notre armée une des qualités qui pourraient lui manquer; et, en même temps, de resserrer encore davantage le lien fédéral. »

Nota. — Cette proposition n'eut pas grande faveur dans la commission. L'idée d'un drapeau unique était un peu prématurée; elle n'a reçu sa réalisation que dix ans plus tard, en 1840, et après des efforts continuels, soutenus dans les délibérations de l'ancien conseil militaire, dont l'auteur de la proposition faisait partie. Les événements de la guerre du Sonderbund ont prouvé combien il était avantageux à l'armée fédérale de n'avoir qu'un seul drapeau. C'est maintenant le drapeau vraiment national, connu partout. Il est arboré à toutes les fêtes, à toutes les réunions cantonales aussi bien que fédérales. On pourrait presque craindre qu'il soit abusivement déployé! Cela prouve du moins combien le peuple en a compris l'importance.

[1] On ne connaissait pas alors les armes de précision, qui, maintenant, jnstifient l'ordre mince et même en autoriseraient un plus mince encore, au moins en première ligne.